

1-RAPPORT DE PRÉSENTATION

E / **Bilan de la concertation**

ANNEXE 7 :
Modification simplifiée n°4

Le Vice-Président délégué à
l'Aménagement du Territoire
P.RAMBAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS
Deux-Sèvres

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20261110-2026-251-24-DE
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

THOUARSAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Table des matières

1. CONTEXTE DE LA MISE À DISPOSITION 2
1.1. Le contexte de la modification simplifiée n°4 du PLUi 2
1.2. La démarche de concertation 2
1.3. Les modalités d'information et d'expression mises en place 3
1.4. Chiffres clés de la concertation 3
2. BILAN DE LA CONCERTATION 3
3. LES PROCHAINES ÉTAPES 5

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20261110-2026-251-24-DE
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026

1. CONTEXTE DE LA MISE À DISPOSITION

1.1. Le contexte de la modification simplifiée n°4 du PLUi

Par arrêté n°2026-02 en date du 14 janvier 2026, la Communauté de Communes du Thouarsais a prescrit la modification simplifiée n°4 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette modification simplifiée porte sur la rectification d'une erreur matérielle dans le règlement graphique de la zone UI, commise lors de l'élaboration du PLUi.

La procédure de modification simplifiée n°4 du PLUi de la Communauté de Communes du Thouarsais vise à corriger le zonage d'une parcelle, située sur la commune de Saint-Jean-de-Thouars. La parcelle faisant l'objet de cette procédure est actuellement classée en zone UI. À l'issue de la modification simplifiée, la parcelle va passer d'un zonage UI à UC.

Cette modification poursuit l'objectif suivant :

L'objectif de la modification simplifiée

- Corriger le zonage d'une parcelle (BE 62) sur la commune de Saint-Jean-de-Thouars, actuellement classée dans un zonage non adapté : activité commerciale existante avant l'approbation du PLUi, classée en zone UI au lieu d'un zonage UC. Ainsi, 0,33 ha actuellement classés en UI, doivent être reclassés en UC.

…et qui donne lieu à une concertation avec les habitants

Le document de planification locale n'est pas un document figé une fois pour toute mais un processus continu, qui doit accompagner et anticiper l'évolution du Territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais.

La démarche de concertation mise en place avait ainsi pour objet de permettre aux habitants de s'exprimer sur les évolutions du PLUi à apporter lors de la modification simplifiée n°4.

1.2. La démarche de concertation

Quels étaient les enjeux et objectifs de la concertation ?

En application de l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme[1], *le projet de modification, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations*.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétant.

Dans le cadre du projet de modification simplifiée n°4, les objectifs poursuivis de la mise à disposition étaient :

[1] Article encore en vigueur au moment de la prescription de la procédure.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20261110-2026-251-24-DE
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026

- Apporter une information accessible aux habitants afin qu'ils puissent s'approprier le document d'urbanisme et être en mesure d'exprimer leur avis s'agissant de son évolution projetée ;
- Recueillir la parole des habitants.

À qui s'adressait-elle ?

- Une concertation « tous publics » qui s'adressait à tous les habitants (individuels ou en association).

1.3. Les modalités d'information et d'expression mises en place

Pour s'informer :

L'ensemble des documents autour de la démarche ont été déposés sur le site internet www.thouars-communaute.fr. Il était possible de retrouver les documents à la mairie de Saint-Jean-de-Thouars (1 rue Charles-Ragot, 79100 SAINT-JEAN-DE-THOUARS) et au Pôle Aménagement Durable du Territoire (ADT) (5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS), aux heures et jours habituels d'ouverture.

Pour contribuer :

Plusieurs moyens d'expression ont été mis en place au cours de la démarche. Les participants pouvaient ainsi soumettre leur participation :

Par moyens numériques :

- Par courriel sur l'adresse « modificationsimplifiee4@thouars-communaute.fr »

Par moyens d'expression papier :

- La consignation des contributions dans un des cahiers accompagnant le dossier de concertation dans les lieux susvisés.
- L'envoi d'une contribution écrite par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais en précisant en objet : Modification simplifiée n°4, à l'adresse Pôle ADT, 5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS.

1.4. Chiffres clés de la concertation

Au total :

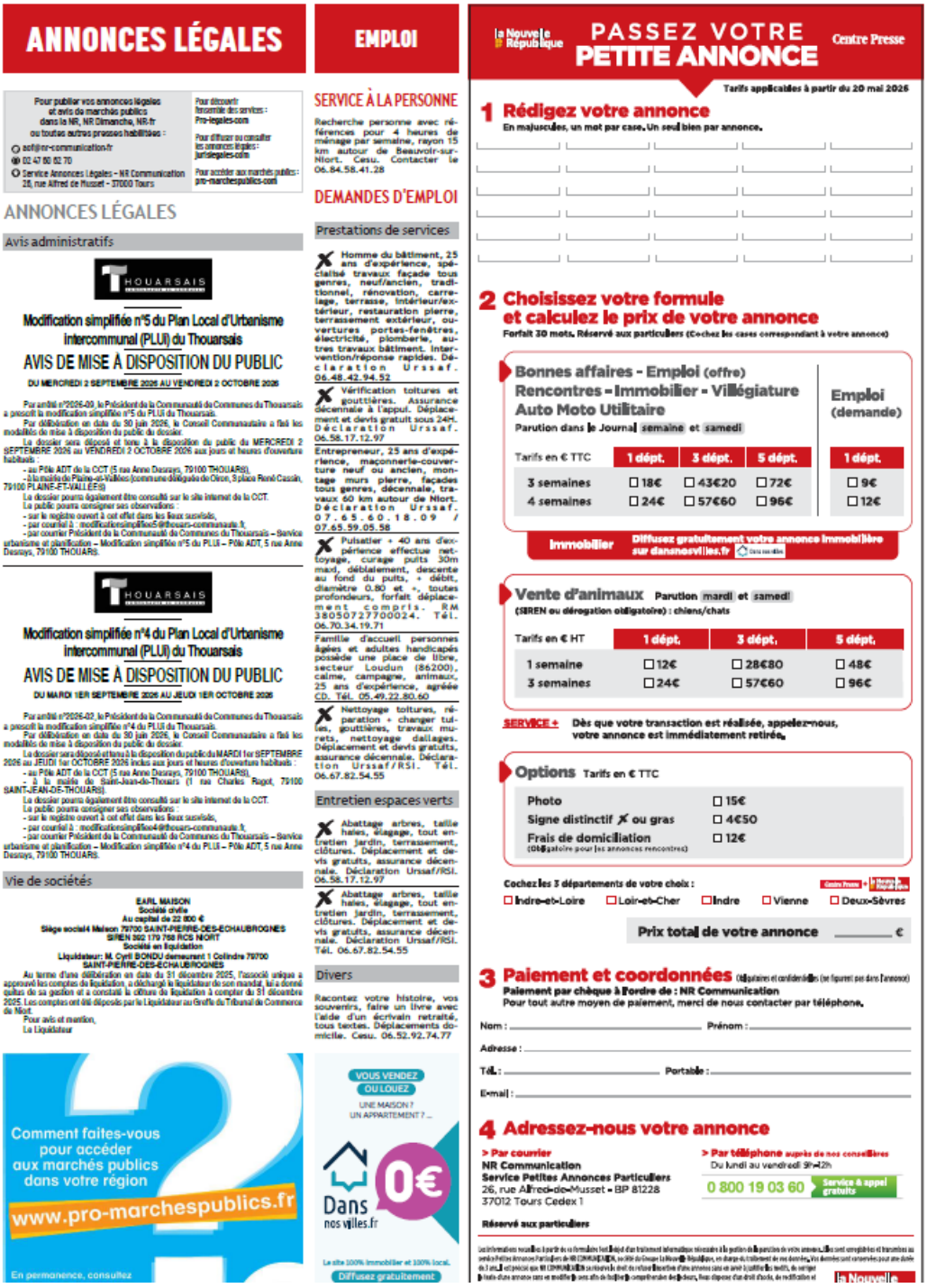
- **0** contribution déposée sur les cahiers de concertation en mairies et par courriel.

2. BILAN DE LA CONCERTATION

Malgré une communication large (annonce légale, affichage dans les mairies, diffusion sur le site internet, etc.) la concertation a mobilisé peu de personnes.

Publication de l'avis dans la Nouvelle-République :

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20261110-2026-251-24-DE
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026



ANNONCES LÉGALES

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la NR, NR Dimanche, NR.fr ou toutes autres presses habilitées :
- actijr-communication.fr
- 02 47 60 62 70
- Service Annonces Légales – NR Communication 28, rue Alfred de Musset – 37000 Tours

Pour découvrir l'ensemble des services : Pro-legales.com
Pour diffuser ou consulter les annonces légales : Jurislegales.com
Pour accéder aux marchés publics : pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Avis administratifs

THOUARSAIS

Modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Thouarsais

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 AU VENDREDI 2 OCTOBRE 2026

Par arrêté n°2026-09, le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais a prescrit la modification simplifiée n°5 du PLUi du Thouarsais.
Par délibération en date du 30 juin 2026, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier.
Le dossier sera déposé et tenu à la disposition du public du MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 au VENDREDI 2 OCTOBRE 2026 aux jours et heures d'ouverture habituels :
- au Pôle ADT de la CCT (5 rue Anne Desnays, 79100 THOUARS),
- à la mairie de Plaine-et-Vallées (commune déléguée de Oiron, 9 place René Cassin, 79100 PLAINE-ET-VALLÉES)

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CCT.
Le public pourra consigner ses observations :
- sur le registre ouvert à cet effet dans les lieux susvisés,
- par courriel à : modificationsimplifiee5@thouars-communaute.fr,
- par courrier Président de la Communauté de Communes du Thouarsais – Service urbanisme et planification – Modification simplifiée n°5 du PLUi – Pôle ADT, 5 rue Anne Desnays, 79100 THOUARS.

THOUARSAIS

Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Thouarsais

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

DU MARDI 1ER SEPTEMBRE 2026 AU JEUDI 1ER OCTOBRE 2026

Par arrêté n°2026-02, le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais a prescrit la modification simplifiée n°4 du PLUi du Thouarsais.
Par délibération en date du 30 juin 2026, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier.
Le dossier sera déposé et tenu à la disposition du public du MARDI 1er SEPTEMBRE 2026 au JEUDI 1er OCTOBRE 2026 inclus aux jours et heures d'ouverture habituels :
- au Pôle ADT de la CCT (5 rue Anne Desnays, 79100 THOUARS),
- à la mairie de Saint-Jean-de-Thouars (1 rue Charles Rupot, 79100 SAINT-JEAN-DE-THOUARS).

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CCT.
Le public pourra consigner ses observations :
- sur le registre ouvert à cet effet dans les lieux susvisés,
- par courriel à : modificationsimplifiee4@thouars-communaute.fr,
- par courrier Président de la Communauté de Communes du Thouarsais – Service urbanisme et planification – Modification simplifiée n°4 du PLUi – Pôle ADT, 5 rue Anne Desnays, 79100 THOUARS.

Vie de sociétés

EARL MAISON
Société civile
Au capital de 22 800 €
Siège social Maison 79700 SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES
SIREN 302 179 758 RCS NIORT
Société en liquidation
Liquidateur: M. Cyril BONDU demeurant 1 Colindre 79700 SAINT-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES

Au terme d'une délibération en date du 31 décembre 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2025. Les comptes ont été déposés par le Liquidateur au Greffe du Tribunal de Commerce de Niort.
Pour avis et mention,
Le Liquidateur

Comment faites-vous pour accéder aux marchés publics dans votre région
www.pro-marchespublics.fr
En permanence, consultez

EMPLOI

SERVICE À LA PERSONNE

Recherche personne avec références pour 4 heures de ménage par semaine, rayon 15 km autour de Beauvoir-sur-Niort. Cesu. Contacter le 06.84.58.41.28

DEMANDES D'EMPLOI

Prestations de services

Homme du bâtiment, 25 ans d'expérience, spécialisé travaux façade tous genres, neuf/ancien, traditionnel, rénovation, carrelage, terrasse, intérieur/extérieur, restauration pierre, terrassement extérieur, ouvertures portes-fenêtres, électricité, plomberie, autres travaux bâtiment. Intervention/réponse rapides. Déclaration Urssaf. 06.48.42.94.52

Vérification toitures et gouttières. Assurance décennale à l'appui. Déplacement et devis gratuit sous 24H. Déclaration Urssaf. 06.58.17.12.97

Entrepreneur, 25 ans d'expérience, maçonnerie-couverture neuf ou ancien, montage murs pierre, façades tous genres, décennale, travaux 60 km autour de Niort. Déclaration Urssaf. 07.65.60.18.09 / 07.65.59.05.58

Puisatier + 40 ans d'expérience effectue nettoyage, curage puits 30m maxi, débalement, descente au fond du puits, + débit, diamètre 0.80 et +, toutes profondeurs, forfait déplacement compris. RM 38050727700024. Tél. 06.70.34.19.71

Famille d'accueil personnes âgées et adultes handicapés possède une place de libre, secteur Loudun (86200), calme, campagne, animaux, 25 ans d'expérience, agréée CD. Tél. 05.49.22.80.60

Nettoyage toitures, réparation + changer tuiles, gouttières, travaux murets, nettoyage dallages. Déplacement et devis gratuits, assurance décennale. Déclaration Urssaf/RSI. Tél. 06.67.82.54.55

Entretien espaces verts

Abattage arbres, taille haies, élagage, tout entretien jardin, terrassement, clôtures. Déplacement et devis gratuits, assurance décennale. Déclaration Urssaf/RSI. 06.58.17.12.97

Abattage arbres, taille haies, élagage, tout entretien jardin, terrassement, clôtures. Déplacement et devis gratuits, assurance décennale. Déclaration Urssaf/RSI. Tél. 06.67.82.54.55

Divers

Racontez votre histoire, vos souvenirs, faire un livre avec l'aide d'un écrivain retraité, tous textes. Déplacements domicile. Cesu. 06.52.92.74.77

VOUS VENDEZ OU LOUEZ
UNE MAISON ? UN APPARTEMENT ? ...
0€
Dans nos villes.fr
Le site 100% immobilier et 100% local.
Diffusez gratuitement

la Nouvelle République
PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE
Centre Presse
Tarifs applicables à partir du 20 mai 2026

1 Rédigez votre annonce
En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce
Forfait 30 mots. Réservé aux particuliers (Cochez les cases correspondant à votre annonce)

Bonnes affaires - Emploi (offre)
Rencontres - Immobilier - Villégiature
Auto Moto Utilitaire
Parution dans le Journal semaine et samedi

Tarifs en € TTC	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.
3 semaines	☐ 18€	☐ 43€20	☐ 72€
4 semaines	☐ 24€	☐ 57€60	☐ 96€

Emploi (demande)

1 dépt.
☐ 9€
☐ 12€

Immobilier — Diffusez gratuitement votre annonce immobilière sur dansnosvilles.fr

Vente d'animaux Parution mardi et samedi
(SIREN ou dérogation obligatoire) : chiens/chats

Tarifs en € HT	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.
1 semaine	☐ 12€	☐ 28€80	☐ 48€
3 semaines	☐ 24€	☐ 57€60	☐ 96€

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Options Tarifs en € TTC

Photo	☐ 15€
Signe distinctif ✗ ou gras	☐ 4€50
Frais de domiciliation (Obligatoire pour les annonces rencontres)	☐ 12€

Cochez les 3 départements de votre choix :
☐ Indre-et-Loire ☐ Loir-et-Cher ☐ Indre ☐ Vienne ☐ Deux-Sèvres

Prix total de votre annonce _____ €

3 Paiement et coordonnées (Obligatoires et confidentiels (ne figurent pas dans l'annonce))
Paiement par chèque à l'ordre de : NR Communication
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ Portable : _____
E-mail : _____

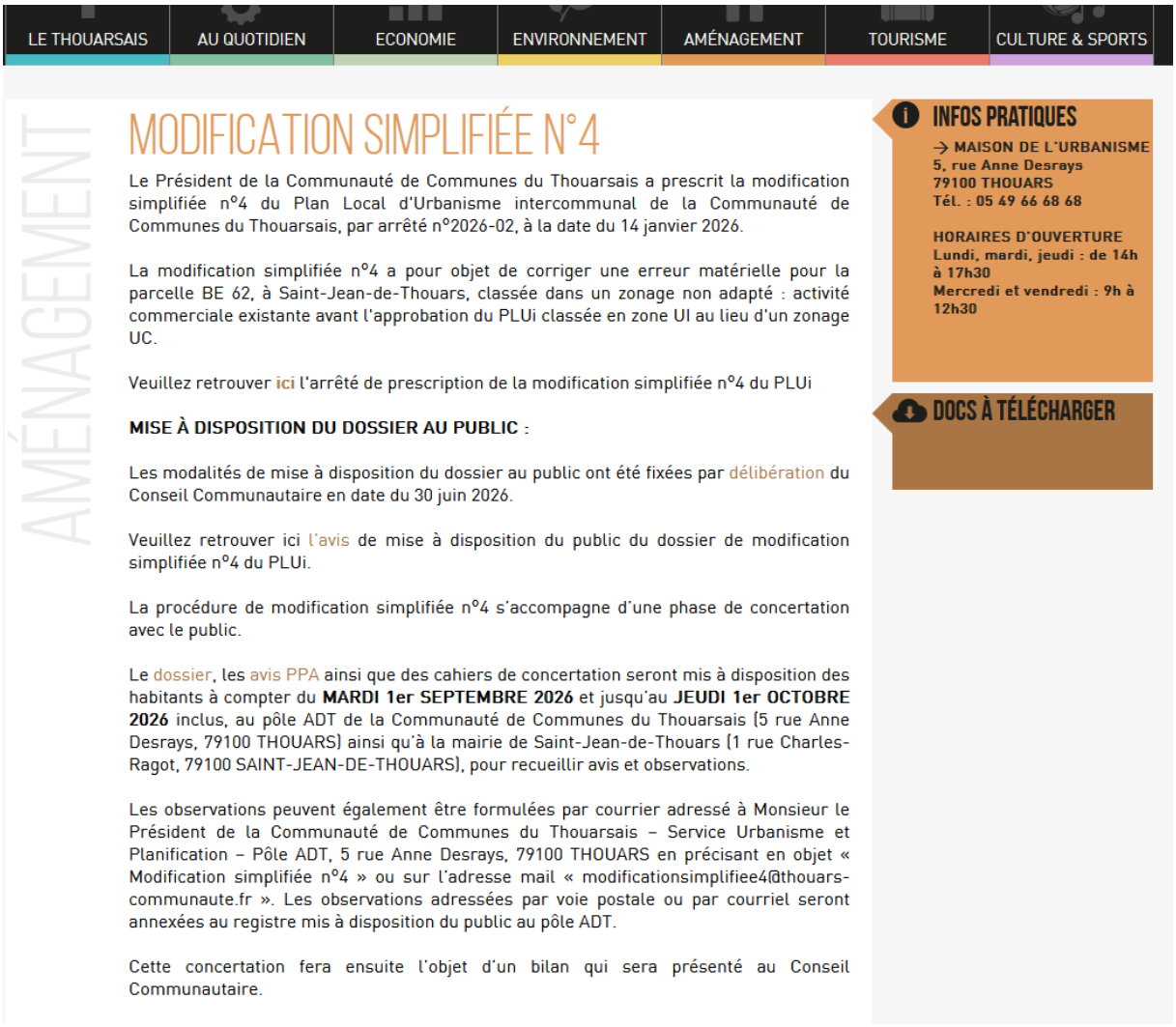
4 Adressez-nous votre annonce
> Par courrier
NR Communication
Service Petites Annonces Particuliers
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228
37012 Tours Cedex 1

> Par téléphone auprès de nos conseillères
Du lundi au vendredi 9h-12h
0 800 19 03 60 Service & appel gratuits

Réservé aux particuliers

Publication du dossier de la modification simplifiée n°4 sur le site internet de la Communauté de Communes du Thouarsais :

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20261110-2026-251-24-DE
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026



LE THOUARSAIS | AU QUOTIDIEN | ECONOMIE | ENVIRONNEMENT | AMÉNAGEMENT | TOURISME | CULTURE & SPORTS

AMÉNAGEMENT

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4

Le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais a prescrit la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais, par arrêté n°2026-02, à la date du 14 janvier 2026.

La modification simplifiée n°4 a pour objet de corriger une erreur matérielle pour la parcelle BE 62, à Saint-Jean-de-Thouars, classée dans un zonage non adapté : activité commerciale existante avant l'approbation du PLUi classée en zone UI au lieu d'un zonage UC.

Veuillez retrouver ici l'arrêté de prescription de la modification simplifiée n°4 du PLUi

MISE À DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC :

Les modalités de mise à disposition du dossier au public ont été fixées par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2026.

Veuillez retrouver ici l'avis de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 du PLUi.

La procédure de modification simplifiée n°4 s'accompagne d'une phase de concertation avec le public.

Le dossier, les avis PPA ainsi que des cahiers de concertation seront mis à disposition des habitants à compter du **MARDI 1er SEPTEMBRE 2026** et jusqu'au **JEUDI 1er OCTOBRE 2026** inclus, au pôle ADT de la Communauté de Communes du Thouarsais (5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS) ainsi qu'à la mairie de Saint-Jean-de-Thouars (1 rue Charles-Ragot, 79100 SAINT-JEAN-DE-THOUARS), pour recueillir avis et observations.

Les observations peuvent également être formulées par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais – Service Urbanisme et Planification – Pôle ADT, 5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS en précisant en objet « Modification simplifiée n°4 » ou sur l'adresse mail « modificationsimplifiee4@thouars-communaute.fr ». Les observations adressées par voie postale ou par courriel seront annexées au registre mis à disposition du public au pôle ADT.

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté au Conseil Communautaire.

INFOS PRATIQUES

→ MAISON DE L'URBANISME
5, rue Anne Desrays
79100 THOUARS
Tél. : 05 49 66 68 68

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi, mardi, jeudi : de 14h à 17h30
Mercredi et vendredi : 9h à 12h30

DOCS À TÉLÉCHARGER

3. LES PROCHAINES ÉTAPES

- Bilan de la concertation et approbation de la modification simplifiée n°4 au Conseil Communautaire du 10 novembre 2026.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20261110-2026-251-24-DE
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026